



L'édito du Maire

Chères Villedousaises, Chers Villedousais,

À l'approche des prochaines élections municipales, le Conseil municipal sortant a fait le choix de la responsabilité et de la continuité.

C'est dans cet esprit qu'un budget communal a été adopté le 26 janvier dernier, afin de garantir le bon fonctionnement des services et la poursuite des activités municipales jusqu'à l'installation de la future équipe.

Ce budget a été pensé comme un outil transitoire, strictement limité à la gestion courante. Il ne vise pas à engager durablement la commune, mais à assurer la stabilité nécessaire au service public local, tout en laissant à la prochaine mandature une pleine liberté d'action. La future équipe élue pourra ainsi analyser la situation, définir ses priorités et ajuster ce cadre budgétaire en fonction de ses projets et de ses orientations.

Cette démarche s'inscrit également dans une volonté affirmée de transparence. Rendre lisibles les choix budgétaires, expliquer les décisions prises et permettre à chacun de comprendre la situation financière de la commune, sans laisser place aux rumeurs sur d'éventuels "éléments dissimulés". Ce sont des engagements essentiels, particulièrement dans cette période de transition démocratique.

Assurer la continuité aujourd'hui, pour permettre à demain de se construire sereinement : telle est la ligne qui a guidé l'action du Conseil municipal dans l'intérêt général et au service des habitants.

Bien à vous tous.

François
VENDITTOZZI

Maire de Villedoux,
Vice-Président de la
CdC Aunis-Atlantique

Une parenthèse enchantée

En Charente-Maritime, la neige est rare au point d'en devenir presque irréelle.

Et pourtant, ce jour-là, elle est tombée en quantité, transformant les paysages familiers en une carte postale hivernale. Les champs, les villages et les marais se sont couverts de blanc, offrant au territoire un visage inédit et silencieux.



Cette neige a apporté avec elle une véritable parenthèse de magie. Les enfants jouaient, les adultes s'émerveillaient, tous partageant le même étonnement joyeux.



Puis elle a fondu, comme un rêve d'hiver. Mais elle a laissé derrière elle des souvenirs communs et le bonheur simple d'avoir vécu, ensemble, un moment aussi rare qu'enchanté.

Merci aux photographes qui ont immortalisé ce moment!

Suite de l'enquête publique concernant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale - hébergement (PLUI-h)

Le projet :

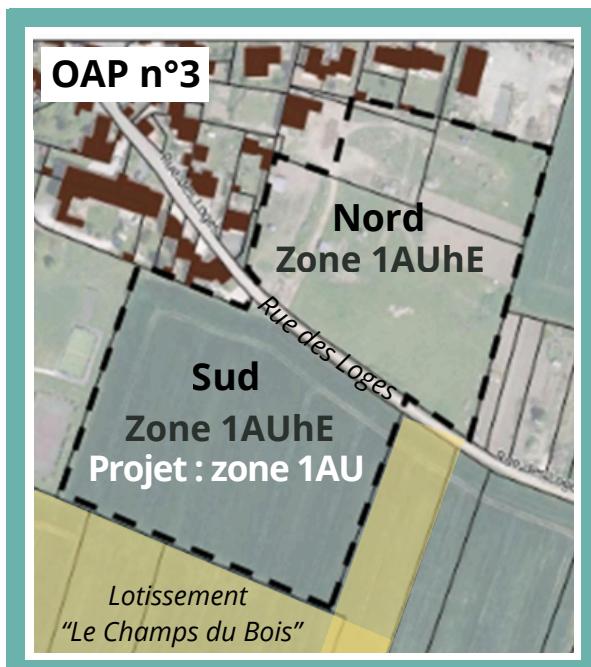
La collectivité souhaitait revoir la délimitation de l'OAP n°3 "rue des Loges" sur le secteur se situant derrière la Plaine de Jeux, afin de tenir compte des réflexions d'aménagement en cours.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP), est un document du PLUI-h qui explique comment un secteur de la commune est appelé à évoluer.

Les projets doivent être compatibles avec l'OAP, ce qui lui donne une valeur juridique tout en laissant une certaine souplesse d'application. L'OAP s'impose aux règles habituelles du zonage et oriente en priorité les projets d'aménagement.

Le projet de modification consistait à distinguer deux zones complémentaires :

- La partie nord était maintenue en zone 1AUhE et destinée prioritairement à l'accueil d'hébergements-résidences pour seniors, avec possibilité d'un accueil médicalisé, tout en permettant également l'accueil de personnes autonomes.



- La partie sud, aurait été classée en zone 1AU, et dédiée à l'habitation dans un objectif de mixité intergénérationnelle, avec développement d'un habitat inclusif destiné aux personnes âgées ou handicapées, avec un minimum de 8 logements, dans le cadre d'un projet spécifique porté par un opérateur adapté.

L'ensemble du secteur présentait ainsi un potentiel maximal de 40 logements et pouvait être complété par la réalisation d'équipements et services de proximité compatibles avec les projets envisagés (Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), salle commune, pharmacie, etc.).

La synthèse des conclusions émises par M. MORISSET, commissaire enquêteur :

La concertation du public a fait émerger une contestation conséquente à la modification de cette OAP n°3. En effet, une partie de la population critique le changement de zonage, la suppression de l'emplacement réservé, et exprime une demande prioritaire d'équipements publics, de commerces, de services de santé et d'infrastructures dans ce secteur sensible du centre-bourg. Les opposants jugent la modification insuffisamment argumentée et dénoncent l'absence de véritable concertation.

La Communauté de Communes Aunis Atlantique reconnaît qu'aucune réunion publique spécifique n'a été organisée sur cette modification, hormis une réunion en juillet 2023 liée à un lotissement voisin. Elle justifie néanmoins le projet par les objectifs communaux : sécurisation foncière, préservation de la plaine de jeux et développement de logements à vocation transgénérationnelle, intégrant mixité sociale et équipements d'intérêt commun : salle commune, MAM, espaces piétons et de rencontre. Si des échanges individuels ont eu lieu avec le maire, cela n'a pas suffi à apaiser les tensions.

En conclusion, malgré le bien-fondé affiché du projet, le déficit de concertation sur un secteur à forts enjeux explique l'ampleur des manifestations des riverains. Une démarche de dialogue élargie avec la population apparaît indispensable.

Le résultat :

Le secteur de la rue des Loges a finalement été retiré du dossier de modification.

En conséquence, l'OAP n°3 actuellement présente sur l'ensemble de ce secteur reste pleinement en vigueur et ne sera pas modifiée, tout comme l'emplacement réservé au bénéfice de la commune.

Le secteur de la rue des Loges pourra donc continuer à accueillir des projets type hébergements-résidence pour seniors avec accueil médicalisé (Résidence Autonomie, EHPAD) et équipements (crèche, MAM ...), dans un principe de mixité intergénérationnelle, ainsi que les voiries connectant les différents quartiers.

Cette décision fut prise par Monsieur le Maire dans l'intérêt général de la Communauté de Communes, afin de permettre l'adoption des autres points figurant dans la modification du PLUI-h.

Élections Municipales

Pour les nouveaux électeurs inscrits sur les listes, les cartes électorales vous seront envoyées la première quinzaine de mars.



Mini Ferme à l'ACM

L'association « 1 animal, 1 enfant, 1 sourire » installée à Taugon, est venue rendre visite aux enfants du centre de loisirs le dernier mercredi de la période. Au travers d'ateliers ludiques et pédagogiques autour des animaux de la ferme, les enfants ont fait connaissance avec lapins, cochons d'inde et même chèvre. La rencontre entre enfants et animaux s'est faite en toute bienveillance et dans le respect du bien-être animal.

Inscriptions scolaires - Rentrée 2026

Les inscriptions pour la rentrée scolaire de septembre 2026 s'effectuent désormais en mairie, auprès du service scolarité.

Étape 1 :

Compléter la fiche d'urgence et la fiche de renseignements, disponibles sur le site de la mairie dans l'onglet « École ».

Ces documents peuvent également être retirés à l'accueil de la mairie.

Étape 2 :

Prendre rendez-vous avec le service scolarité afin de déposer les fiches complétées, accompagnées des documents suivants :

- le carnet de santé
- le livret de famille

Lors de ce rendez-vous, la responsable du pôle Enfance et Jeunesse vous présentera le fonctionnement du portail famille et du périscolaire, et répondra à l'ensemble de vos questions.

Prise de rendez-vous : au 05 46 68 50 88, pour des créneaux compris entre le 23 février 2026 et le 6 mars 2026.

Réservations Portail Famille



N'oubliez pas de valider vos réservations sur le portail familles !

Pensez à aller jusqu'au bout de la procédure.

Des fiches pratiques sont disponibles sur le site de la mairie pour vous aider lors de vos démarches sur le portail familles.

Fiches pratiques :

- [Planning des prélèvements 2025-2026](#)
- [Actualisation fiche sanitaire](#)
- [Créer mon compte sur le portail Famille](#)
- [Les réservations](#)
- [Le prélèvement automatique](#)
- [Consulter mes factures](#)
- [Fournir un justificatif d'absence](#)
- [Renseigner mon Quotient Familial](#)



Vous pouvez également prendre contact avec le service scolarité :
servicescolarite@villedoux.fr

RÉTROSPECTIVE



13 janvier
Assemblée Générale
Villedoux Seniors



16 janvier
Jeunes diplômés récompensés &
Médaille du travail pour Odile
BRAND, agent municipal



16 janvier
Vœux municipaux



20 janvier
Sportez-vous bien !
Par David Vicard



Quotient familial 2026

En ce début d'année, pensez à fournir votre nouveau QF 2026 pour que vos prestations péri et extra scolaires soient facturées au plus juste.

Agenda

06/02 : Fin des inscriptions sur les listes électorales

07/02 : Boutique éphémère - *Inspir'Minéral*

10-13/02 : Ludothèque - *Nuaillé d'Aunis*

17-20/02 : Ludothèque - *La Ronde*

28/02 : Vente de pièges à frelons asiatiques - *Jardin du Canal*

+ d'infos : www.villedoux.fr

----- Communauté de Communes -----

LA LUDOTHEQUE part en itinérance





NUAILLÉ D'AUNIS
Salle des fêtes

Mardi 10/02
Mercredi 11/02
Jeudi 12/02 } 9h30-18h

vendredi 13/02 9h30-12h

+ d'infos : 06.28.71.98.79

LA RONDE
Salle des fêtes

Mardi 17/02
Mercredi 18/02
Jeudi 19/02 } 9h30h-18h

vendredi 20/02 9h30-12h





ASSOCIATIONS

Inspir'Minéral

Le samedi 7 février, on se retrouve à la boutique éphémère de Villedoux pour une journée spéciale Saint-Valentin, de 10h à 18h, au 2C du Marais Guyot à Villedoux.



Au programme : du « made in Villedoux » pour tous les amoureux, des créations faites mains en pierres et en bois, et de belles idées de cadeaux pour célébrer l'Amour.

Venez faire plaisir à l'élu(e) de votre cœur tout en soutenant le commerce local!

+ d'infos : 06.27.34.01.23

Sirone Photographie

Suite à de nombreuses demandes, Sirone Photographie propose désormais de réaliser vos photos d'identité.



Prestation uniquement sur rendez-vous.

+ d'infos : contact@sironephotographie.fr
www.sironephotographie.fr

Villedoux Seniors

L'assemblée générale du Club s'est déroulée le mardi 13 janvier en présence de très nombreux adhérents qui ont validé les comptes de l'année écoulée et échangé sur les projets de sorties pour l'année 2026. Invité à l'issue de cette assemblée, David Vicard, est venu proposer aux seniors des ateliers de mise en forme corporelle. Plusieurs seniors étaient intéressés et sont venus découvrir l'activité du mardi matin, de 9h00 à 10h00, à la salle des fêtes. L'Assemblée Générale s'est clôturée avec la traditionnelle galette des rois.



+ d'infos : association.seniors.vdx@orange.fr

Tennis de Table Villedoux Association

Après les festivités de fin d'année, rien de tel qu'un peu de sport pour retrouver énergie et bonne humeur !



Le club Tennis de Table Villedoux Association vous ouvre grand ses portes pour découvrir, vous amuser, vous entraîner ou vous perfectionner dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Toute personne est la bienvenue!

Côté compétition, l'équipe de jeunes minimes démarre bien la saison : après deux journées de championnat, elle se classe actuellement 12e sur 23 équipes. Un résultat prometteur pour la suite !

Félicitations à Louis et Marcel, ainsi qu'à leurs parents pour leur implication et leur soutien.

+ d'infos : ttva17230@gmail.com - 06.99.39.62.84



Le Jardin du Canal

Jardins potagers familiaux et coopératifs de Villedoux



Vente de pièges à frelons asiatiques
→ Samedi 28 février 2026 matin

Afin de lutter contre la prolifération des frelons asiatiques dans notre commune, l'association Le Jardin du Canal organise le samedi matin 28 février 2026, devant la boulangerie de Villedoux, une vente de pièges à frelons VESPACATCH, fournis par l'association FREDON 17, au prix de 7 euros/pièce.

Ces pièges sont à disposer dès début mars pour piéger les reines qui sortent de l'hiver et éviter la construction de nids sur la commune. Le détail de la composition du mélange appât et de leur utilisation vous seront donnés sur place.

+ d'infos : 06.67.18.72.11

